

Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2018

Le PREA Public du Snetap-FSU Nouvelle Aquitaine

Lors de la présentation du Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) par la DRAAF Nouvelle Aquitaine, le Snetap-FSU avait dénoncé les axes retenus par l'administration et l'absence d'un PREA Public spécifique (comme le prévoit le 6^{ème} schéma national de l'enseignement agricole).

Sur les 5 axes principaux de ce projet de la DRAAF, 2 sont particulièrement inacceptables pour le Snetap-FSU :

- le 1^{er} prévoit un développement de partenariats public / privé. Le Snetap-FSU considère que l'inscription dans le PREA de partenariats public / privé équivaut à brader l'outil public au profit du privé. L'utilisation des outils et des moyens publics ne peuvent pas être au service des établissements privés.
- le 2nd porte sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des bassins du territoire. Le Snetap-FSU défend une idée du service public et de formations qui vont au delà des frontières d'une région. Il conteste la volonté sous-jacente de régionalisation de la formation portée par le Conseil Régional.

Le Snetap-FSU ne peut cautionner plus longtemps la casse du service public de formation et la préférence donnée et affichée pour l'enseignement agricole privé pour qui les partenariats publics / privés représentent une véritable aubaine.

Le Snetap-FSU propose donc ci-dessous un « contre » PREA Public dans lequel il dessine des chemins ambitieux pour les jeunes, les familles et la défense de l'enseignement agricole public.

AXE 1 :

Rééquilibrer l'offre de formation vers le public

Depuis une dizaine d'années, la politique de développement de l'offre de formation initiale par voie scolaire à moyen constant a bridé l'évolution de nos lycées publics dans le meilleur des cas et a détruit une partie de l'offre de formation dans les autres. Il est aujourd'hui nécessaire d'inverser cette tendance en mettant à disposition des établissements de nouveaux moyens pour leur permettre de réelles prises d'initiative sur leur structure et leur donner l'opportunité d'accroître les services publics sur le territoire :

- en se fixant comme objectifs intermédiaires un rééquilibrage 50 / 50 avec l'enseignement privé dans la région et un objectif sur le long terme de 80% pour le public,
- en se réappropriant l'enseignement préparatoire au lycée en rouvrant les 4^{ème} et les 3^{ème} agricoles,
- en développant l'offre publique sur les secteurs où le maillage du territoire est insuffisant, par exemple sur les services à la personne,
- en réinvestissant sur les formations à la production,
- en permettant l'ouverture de BTS associés à nos bac-pro dans les EPL,
- en créant des liens forts avec les universités pour que nos établissements servent de support aux licences pros correspondantes.

Cela ne sera possible que si un réel leadership fort de développement de l'enseignement public est créé sous la forme par exemple d'un réseau d'EPL régional renforcé avec des moyens adéquats et dirigé par un SRFD public dédié.

11 - Ouverture et réouverture des 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole

La direction régionale doit permettre la réouverture ou l'ouverture des classes de 4^{ème} et 3^{ème} agricole à la demande des EPL, car elles sont la source de nos missions sur le territoire et qu'elles font tous les jours la preuve de leur efficacité dans la remise à niveau des jeunes qui se destinent aux métiers de l'agriculture dans son sens le plus large. En effet, ces classes ont été trop largement fermées souvent à regret, pour développer des filières du lycée professionnel jugées plus porteuses. Alors que certains jeunes sont en perdition dans les collèges classiques nos établissements doivent pouvoir assumer leur rôle de remédiation que permettent ces formations pré-lycée trop souvent dévaluées. C'est pourquoi ces ouvertures doivent s'accompagner d'une large communication auprès des recteur.ices, des principaux.ales de collège, des équipes éducatives de l'EN et des parents pour les informer de ces réussites et qu'une offre de formation publique à destination de ces jeunes est disponible à proximité de domicile afin que ceux-ci ne freinent pas ces orientations.

12 - Un meilleur maillage du territoire en faveur du service public

Toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, doivent avoir accès à la formation de leur choix dans le service public à des distances raisonnables de chez elles que ce soit en formation initiale par voie scolaire ou par apprentissage et en formation continue.

Cependant, aujourd'hui, beaucoup de familles n'ont pas d'autre choix raisonnable que de payer pour pouvoir inscrire leur enfant dans des structures privées à proximité notamment dans le secteur des services à la personne (exemple du Bergeracois). Par ailleurs certaines formations, comme celle liée à l'agroéquipement, sont peu nombreuses sur le territoire alors qu'elles sont demandées ou porteuses d'emplois. Il est donc nécessaire de :

- Renforcer les pôles des établissements publics de ces secteurs pour limiter la concurrence.
- Regarder uniquement l'offre de formation publique sur la région et permettre l'ouverture de filières sans compensation dans les zones blanches.

- Exiger de la Région que les investissements se fassent en priorité dans les établissements publics.
- Refuser le mixage des publics et des parcours.
- Offrir une palette large de formation de la 4^{ème} au post bac en passant par les CAPa et Bac Pro pour que chaque apprenant.e trouve la voie qui lui permettra de réussir au mieux de ses capacités.

13 - Développement de l'enseignement post-bac

Un de nos objectifs doit être l'élévation du niveau de qualification pour nos élèves, futur.es acteur.rices des métiers liés au monde agricole de plus en plus complexe. Dans ce contexte nos établissements publics doivent offrir aux étudiant.es des formations post Bac allant au moins jusqu'à des licences professionnelles diversifiées avec une palette large de BTSA. Là encore un bilan doit être fait avec comme objectif l'ouverture des formations manquantes ou insuffisantes en s'appuyant sur l'expertise des pôles de compétences déjà existants et sur les exploitations des établissements et sur les ateliers technologiques. Si l'indépendance dans les choix techniques des établissements doit être conservée, ceux-ci doivent être réunis pour négocier et coordonner leurs actions auprès des universités afin de signer des coopérations permettant de réaliser ces formations dans nos établissements. Outre l'amélioration de l'image, nos structures y gagneront par l'investissement lié et seront un atout primordial pour le développement des CFPPA et un outil à la coopération internationale. Enfin, par leur proximité avec les lycéen.nes, ils favoriseront l'ambition des élèves et leur appétence pour la poursuite d'étude.

14 - Un réel leadership régional de développement du service public de l'enseignement agricole

Face à des établissements privés organisés en association de dimension régionale, le service public de l'enseignement agricole peine à s'organiser, car il pense, à juste titre ses missions légitimes. Seulement cette vision n'est pas suffisamment partagée et un travail de communication régionale doit être initié pour promouvoir les réussites et les ambitions du travail de nos EPL. Notre direction régionale, si elle est sensible à cette question, reste empêchée par ses missions générales incluant les établissements privés et le lobbying effectué par ceux-ci. Ce qui peut être considéré comme un des freins majeurs du développement des établissements publics. Si des EPL départementaux pouvaient avoir la dimension adéquate pour permettre cette publicité, à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, il est nécessaire de réorganiser cette mission en allant plus loin qu'un simple réseau des établissements qui manquera toujours des moyens nécessaires à son fonctionnement. **Il est nécessaire structurer de manière massive cette coordination, en nommant un SRFD indépendant et uniquement dédié à la promotion et à l'organisation du service public de l'éducation agricole.** Il devrait avoir la capacité de dénoncer les atteintes faites à nos établissements, de défendre les projets des établissements et notamment des CFPPA et CFA publics, de proposer de manière indépendante des axes de développement permettant d'atteindre les objectifs chiffrés de rééquilibrage du public face au privé.

Le Snetap-FSU considère que l'inscription dans un PREA d'un axe prioritaire autour de partenariats public / privé équivaut à brader l'outil public au profit du privé. L'utilisation des outils et des moyens publics ne peuvent pas être au service des établissements privés. S'il existe aujourd'hui des composantes distinctes cela s'explique par des histoires, des projets et des valeurs différentes. Vouloir faire croire que l'enseignement agricole est une seule et même « famille » serait nier ces différences.

Rappelons que dans une période où la question de la laïcité est souvent mise en avant, l'enseignement agricole public revendique une indépendance face aux conceptions religieuses et partisans.

AXE 2 : Conforter et développer la place des exploitations et ateliers technologiques

Depuis 2014, est inscrit dans la loi le plan « enseigner à produire autrement » autour de l'idée de la « triple performance » sociale, économique et environnementale. Les exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPLEFPA, font de l'Enseignement Agricole Public, la seule composante de l'EA à être à même de mettre en œuvre les axes du « produire et enseigner autrement ». Les exploitations et ateliers sont des centres d'innovations techniques et pédagogiques au service de toute la communauté éducative et de tous les élèves, apprenti.es, stagiaires, étudiant.es. Ils sont aussi des outils publics au service de la profession agricole et des partenaires du territoire. Ils doivent permettre le développement de la recherche et de l'expérimentation en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Le Snetap-FSU demande de :

- Mobiliser les exploitations et ateliers technologiques pour :
 - mener à bien la transition écologique,
 - développer l'agro-écologie,
 - être le fer de lance des actions « enseigner à produire autrement ».
- Encourager et favoriser les expérimentations, qu'elles soient internes et locales ou menées en partenariat avec des établissements publics et l'enseignement supérieur.
- Encourager et favoriser la diversification des productions en vue d'alimenter le service de restauration de l'établissement ou d'établissements proches.
- Développer un réseau cohérent d'exploitations susceptible de couvrir le plus largement possible les besoins des services de restauration des EPL.
- Créer un conseil scientifique et/ou éthique pour suivre le développement et la recherche dans les exploitations.
- Former les salarié.es agricoles des exploitations à l'agro-écologie.
- Augmenter le nombre et la décharge horaire des référents «enseigner à produire autrement» (décharge horaire qui a baissé de moitié pour des raisons budgétaires) en privilégiant les référents des établissements publics. En effet, seule la composante publique peut prétendre remplir correctement cette mission du fait de la présence des exploitations et ateliers technologiques. Ce n'est pas le cas pour le privé. Par conséquent, les moyens doivent être attribués aux acteurs publics.
- Associer l'enseignement agricole public, ses acteur.rices, les organisations syndicales représentantes des personnels aux travaux menés conjointement par la DRAAF et DREAL sur les PAT (projets alimentaires territoriaux)
- Créer une instance « gouvernance alimentaire territoriale » en lien avec les PAT dans laquelle les exploitations agricoles et ateliers auraient toute leur place.

AXE 3 : Renforcer la formation et accompagner les équipes formatives

Concernant cet axe, le Snetap-FSU rappelle l'intérêt de construire une formation initiale et continue des personnels, une formation de qualité pour tous les agents y compris les agents payés sur budget qui du fait de leur statut, ne peuvent bénéficier de tous les droits à la formation.

Compte tenu de l'évolution des métiers, de l'évolution de la population à former (jeunes comme adultes, filles et garçons), compte tenu des enjeux environnementaux, le Snetap-FSU demande de :

31 - Faire valoir et mieux faire connaître les formations du plan d'action « **enseigner à produire autrement** » à tous les agents de la communauté éducative, salariés agricoles des exploitations compris. Pour cela, la mission du référent doit être confortée.

32 - Poursuivre la sensibilisation et la formation de la communauté éducative, des professionnels et des familles aux enjeux de **la féminisation de l'agriculture**. La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre femmes et les hommes du Sénat, dans son rapport enregistré à la Présidence du Sénat le 5 juillet 2017, porte cette mesure n° 35 « pour lutter contre les stéréotypes qui peuvent décourager certaines jeunes filles de poursuivre vers une filière agricole. Le rapport encourage l'instauration d'une formation continue de toutes les personnes concernées sur l'égalité ».

33 - Sur le point plus particulier du **plan d'action numérique**, le Snetap-FSU estime, que l'on ne pourra pas faire l'économie d'un plan numérique ambitieux prenant en compte tous les sujets (moyens, formation des agents, aspects juridiques et sanitaires, égalité numérique ...).

Pour cela, le Snetap-FSU demande :

- Des plans de formation régionaux longs et ambitieux sur le « numérique éducatif »,
- Une évaluation sur tout le territoire des zones en fracture numérique et l'élaboration d'un plan particulier pour ces zones (le rapport de l'OMM de décembre 16 sur les métiers du numérique dans les EPLEFPA met en évidence des inégalités flagrantes d'une région à l'autre),
- La prise en charge totale des achats de matériels numériques pour les familles (contrairement à ce qui s'est passé dans les lycées du Grand Est où les parents ont du acheter le matériel numérique sur injonction du Conseil Régional et accord du DRAAF SRFD, plan « lycée4.0 »),
- La mise à disposition ou l'élaboration de logiciels adaptés à nos filières et à nos apprenant.es,
- La prise en compte par le CHSCTREA des effets d'exposition aux ondes, de l'impact des écrans, des risques psycho-sociaux propres au numérique avec l'écriture, pour application dans les établissements, d'une charte du numérique qui précise les conditions d'accès et de droit à déconnexion,
- Le maintien de postes nécessaires au niveau de la grande région (DRTIC, référents régionaux pour innovations pédagogiques) avec une revalorisation/orientation de la fonction DRTIC dévolue au numérique éducatif,
- Une gouvernance partagée : une réflexion concertée entre personnels, direction d'établissement, DRAAF SRFD et Conseil Régional pour reconsidérer l'organisation des établissements et des espaces afin de bénéficier de conditions favorables à

l'apprentissage par le numérique. De même, les investissements ne doivent pas être pensés uniquement par des spécialistes. Tous les utilisateur.rices doivent être associé.es.

- Une protection des ressources mises en ligne et la protection des données des élèves, apprentis, stagiaires, étudiants et équipe éducative.

Si le numérique et l'informatique s'imposent aujourd'hui comme des outils incontournables dans les pratiques pédagogiques, ils ne pourront s'imposer si les services académiques, le Conseil Régional et tous les acteur.rices des établissements agricoles publics ne sont pas associés dans la gouvernance, formés, confortés et sécurisés.

Axe 4 : Développer les actions éducatives, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République en intégrant les luttes contre toutes les discriminations

41 - Une promotion active et permanente du plan « 100% citoyen » et de la laïcité

Après les attentats de 2015, le précédent Ministre de l'Agriculture a mis en place un plan d'action national de l'Enseignement Agricole « 100% citoyen ».

La promotion de la laïcité, la lutte contre toutes les formes de discriminations, la citoyenneté, l'engagement personnel, la lutte contre les inégalités et la mixité sociale en constituaient les axes forts.

Parmi les actions phares, le Ministre s'était engagé à renforcer la formation initiale et continue des agents de l'Enseignement Agricole.

Plus de deux années après, la série d'attentats et les résultats aux différentes élections, le vote pour l'extrême droite en recrudescence parmi les jeunes montrent que les intégrismes religieux et politiques constituent plus que jamais une menace pour la cohésion sociale et les valeurs de la République.

Le Snetap-FSU demande la valorisation et promotion du plan « 100% citoyen » avec :

- une promotion active et permanente de la laïcité et de l'éducation à la démocratie.
- des actions de formation initiale et continue des personnels connues de l'ensemble de la communauté éducative,
- l'inscription du plan d'action et la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République dans les projets régionaux de l'Enseignement Agricole.

Enfin, considérant que les problèmes de racisme, de repli des élèves de l'Enseignement Agricole dus à l'isolement rural et à la méconnaissance, il estime nécessaire :

- la création d'outils pédagogiques spécifiques à l'Enseignement Agricole, à l'image de ce qui existe en ligne pour l'Éducation Nationale.
- il demande qu'une note à l'adresse des directrices d'EPLEFPA soit écrite pour la promotion de la journée de la laïcité commémorée chaque année au mois de décembre.

Seule la défense active et permanente des valeurs de la République, seules des démarches de long terme au travers d'actions locales et partenariales pour développer la citoyenneté seront un rempart contre les fondamentalismes et garantiront le respect de ces valeurs.

42 - L'éducation au développement et la coopération internationale

La coopération internationale contribue à l'exercice de la citoyenneté, au développement de l'esprit critique et à l'ouverture interculturelle. Elle constitue aujourd'hui un passeport pour l'insertion professionnelle. De même l'éducation au développement en tant qu'éducation participative est partie intégrante de la mission.

Pour mener à bien cette mission qui prend tout son sens dans le monde d'aujourd'hui, le Snetap-FSU demande :

- des moyens en région pour financer l'animation de la mission en prenant en compte les nouveaux espaces géographiques dessinées par la loi Notre,
- une DGH affectée sur la ligne « correspondant local » pour que les agents engagés dans

- la coopération internationale dans un établissement soient reconnus, que la somme allouée ne serve pas de variable d'ajustement,
- la promotion des réseaux géographiques et thématiques du MAAF qui représentent une force et un appui pour tous les acteurs de la coopération internationale et qui sont de véritables remparts contre toutes les officines privées de placement de stagiaires à l'étranger,
 - la valorisation de la mission dans les instances régionales,
 - la valorisation des programmes de mobilité internationale à destination de la communauté éducative (enseignant.es, technicien.nes, administratifs...), la promotion étant peu assurée, les agents connaissent peu voire pas du tout les dispositifs.

43 - L'éducation artistique, culturelle et scientifique

L'ESC permet de créer du lien entre l'offre culturelle du territoire et les parcours éducatifs des élèves. Elle apporte la culture dans les établissements et permet une immersion des apprenant.es dans la vie culturelle. Aujourd'hui, face aux enjeux que représentent la sur-médiatisation de la société, l'utilisation de l'image, le « vivre ensemble », l'ESC apporte une réponse originale et essentielle pour développer un esprit éclairé.

Pour cela, le Snetap-FSU demande des moyens supplémentaires pour le réseau régional d'animation compte tenu des spécificités de la nouvelle région.

AXE 5 : Optimiser la qualité de l'accueil des élèves, apprenti.es , étudiant.es, stagiaires

Pour un enseignement agricole public ambitieux à la hauteur des enjeux du XXI^{ème} siècle, le Snetap-FSU pense qu'il est nécessaire d'optimiser la qualité d'accueil des élèves, apprenti.es, étudiant.es et stagiaires. Pour ce faire, il demande de :

- Améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap. Pour cela le Snetap-FSU porte dix propositions très concrètes au niveau national. Sur ces propositions plusieurs doivent faire l'objet d'objectifs d'un PREA Public : **instaurer des référents handicap** (et d'une décharge associée) dans chaque établissement, **renforcer les effectifs des équipes éducatives** pour permettre une meilleure prise en charge sur le temps hors scolaire (internat notamment), **former et sensibiliser les équipes éducatives, mettre en place un véritable statut des lecteurs-scripteurs, engager un plan d'aménagement de tous les établissements scolaires pour réussir l'accessibilité** de tous et toutes et quel que soit le type de handicap,
- Optimiser tous les équipements des établissements en vue d'assurer les mutations pédagogiques en lien avec le développement du numérique et les normes environnementales,
- Conforter les dotations en Assistant.e d'Education des services d'internat, en particulier ceux restant ouverts le week-end
- Prendre en compte le genre (filles / garçons), et mieux accompagner le parcours professionnel des filles et femmes. Dans cette perspective, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat préconise dans la mesure 25 de son rapport « *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires* » enregistré à la présidence du Sénat le 05 juillet 2017, que les structures destinées à héberger des jeunes filles (internats ou lieux de stage) soient conçues de la manière la plus adaptée possible. De plus, le rapport préconise de prendre en compte la présence des filles dans la mise en place de structures d'accompagnement social au sein des établissements agricoles publics avec des dotations en personnel d'infirmerie, d'assistant.e social.e et psycholo. La mesure 34 du même rapport propose de travailler sur des supports de communication en veillant à ce qu'ils s'adressent aux jeunes filles comme aux garçons, dans le vocabulaire comme dans les images,
- Assurer une restauration collective de qualité (développer le recours aux circuits courts et aux produits issus de l'agriculture biologique...),
- Disposer de ses propres moyens pour le transport collectif avec des personnels qualifiés pour permettre en toute autonomie des sorties adaptées aux besoins et aux progressions pédagogiques, pour l'ouverture nécessaire vers l'extérieur. Ces moyens de transports doivent utiliser une énergie la moins polluante possible et renouvelable,
- Assurer la continuité du service public en mettant en place un véritable service de remplacement des professeurs, personnels de vie scolaire ou administratifs absents par le déblocage d'heures supplémentaires dès la deuxième semaine d'absence.